L'ÉCHO

Le magazine de Claret

Juin à septembre 2023

Les travaux dans la commune

Environnement - La maîtrise des ressources

L'heure de la rentrée pour les plus jeunes et les séniors

Retour sur les festivités de l'été

Vie à Claret

CLARET

4 Cadre de vie

Travaux et aménagements

6 Environnement et Vie économique

Utilisation des ressources en eau

Écologie et économies

FAN 2023

8 Vie scolaire, jeunesse et social

La rentrée à Claret

Des séniors clarétains actifs

10 Communication

Retour sur les manifestations de l'été

12 Vie municipale à Claret

Les impôts locaux - explications

Des incivilités encore !

14 Intercommunalité

Spectacle de Molière - Le Bourgeois Gentilhomme

Exposition Glass Finlandia - Halle du Verre

15 Manifestations à venir

Accueil du Rallye des Cévennes à Claret

Halloween

Le marché de Noël

L'Écho - Magazine d'informations de la Commune de Claret · fin d'année 2022 · www.claret.fr · mairie@claret.fr · Tél. : 04 67 02 93 80 Siret 213 40078100018 · Directeur de la publication : Philippe Tourrier · Rédaction : équipe municipale · Crédits photos : un grand merci à Valérie Rofidal, Philippe Gerbier, Soizic Charles, Aude Paloc, Zazia Sekkat, Yannick de Salvador, Comité des fêtes de Claret "Los Festaires", Martine Dejean, SO Claret, Manon Grenouilleau et illustration : freepik.com · Impression : Printy Planet

PEFC 10-31-1319 / Certifié PECF / Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées. / pefc-france.org

édito

Philippe Tourrier
Maire de Claret

Et l'été déjà mort n'avait pas pris une ride » c'est par ces mots que Marcel Pagnol annonçait la rentrée.

C'est vrai que l'on ne voit pas passer la saison des vacances. À peine le temps de fêter le premier jour de l'été avec la fête de la musique organisée par la municipalité, l'école de musique et les commerçants de claret (Claret Actif), qu'il nous faut sauter le Feu de la Saint-Jean et voilà que vient ensuite le traditionnel 14 juillet avec son repas républicain, son feu d'artifice et le bal. Puis c'est à la guinguette des vignerons que l'on a pu se retrouver autour du vin de nos viticulteurs, et enfin, le spectacle de théâtre de TACA puis la balade municipale animée par le comité Escalège qui précède la fête votive concoctée par le Comité des fêtes Los Festaïres. Et quelle fête : manèges, abrivado, pétanque, belote, torro piscine, bal, pena, apéro mousse, concert de Ricoune…

Le plaisir de se retrouver

Il y en a eu pour tous les goûts et quel plaisir de se retrouver pour prendre du bon temps et faire place à l'insouciance. Mais voilà que les affiches de la fête de Pompignan nous annoncent une rentée toute proche, encore une dernière grillade avec le comité des fêtes et c'est dans une ambiance plus studieuse mais toute aussi conviviale que nous nous retrouvons, avec les institutrices, les AESH, les représentants des parents d'élèves, le personnel du périscolaire, administratif et technique pour le verre de la pré-rentrée. Le lendemain, nos chères petites têtes blondes animent à nouveau les cours des écoles et les associations ouvrent leurs inscriptions à l'occasion de la journée des associations !

Tous ces instants peuvent paraitre un peu légers mais c'est grâce à eux que nous formons une COMMUNE et gardons notre identité rurale.

Autre temps fort de la vie du village, les vendanges qui se veulent plus discrètes que dans le passé mais qui restent un moment important tout comme l'ouverture de la chasse.

Avec l'équipe municipale, nous avons à cœur de soutenir toutes les activités : professionnelle ou associative ainsi que les évènements qui créent du lien social et du dynamisme, favorables à nos commerçants et à toute notre économie locale. C'est ainsi que le 30/09 a eu lieu le FAN qui a pour but de promouvoir les activités de pleine nature et surtout sensibiliser les pratiquants au respect de l'environnement.

Et enfin c'est avec le plus grand des plaisirs que nous pouvons annoncer qu'après des années de discussion nous accueillerons le 28 octobre une spéciale et le parc de reclassement du mythique Rallye des Cévennes. Je veux pour l'occasion au nom de l'ensemble du conseil municipal remercier, M Alain Szafarczyk, président de l'ASA Hérault ainsi que Alain Barbe président de la CCGPSL pour leur soutien. Après cette manifestation Claret sera vraiment la porte d'entrée des Cévennes.

Philippe Tourrier,
pour l'ensemble du conseil municipal.

Réhabilitation de la Maison du Parc

Suite au marché public lancé le 6 mars 2023, les entreprises ont été retenues et les travaux de la dernière partie de la maison du parc vont pouvoir débuter. Ils consistent à la réalisation de trois gîtes supplémentaires et d'un local à vocation commerciale ou artisanale.

Ainsi la commune disposera d'un pool de dix gîtes à vocation touristique et aura entièrement réhabilité deux bâtiments emblématiques de la commune (le presbytère et la maison du parc). Le montant des travaux est estimé à 753 400 € HT subventionnés à près de 80%.

La seconde tranche des travaux de réhabilitation de la Maison du parc

Un cadre de vie à respecter

La collecte des ordures ménagères est nécessaire et obligatoire et pourtant les points de collecte font l'objet de fréquentes (voire permanentes) incivilités qui occasionnent pour les riverains les plus proches des nuisances insupportables. Pense-t'on vraiment aux habitations alentours quand on laisse un sac ou tout autre objet au pied d'un conteneur ou dans un conteneur trop plein que l'on ne pourra pas refermer ?

Afin d'améliorer cette situation et rendre plus esthétique notre cadre de vie, nous avons installé des abris conteneurs. Merci de respecter ces points de collecte. Pour rappel, les conteneurs individuels doivent être sortis la veille de la collecte et rentrés dès le lendemain !

Des cache-conteneurs pour un cadre de vie amélioré

Réfection de la voirie rurale

Soutenir nos viticulteurs c'est aussi leur permettre d'aller dans les vignes dans de bonnes conditions. Là encore, le dérèglement climatique et la violence des intempéries qui l'accompagne occasionne d'importants dégâts sur la voirie rurale.

Aussitôt les vendanges terminées, nous allons lancer une réfection d'ampleur des chemins les plus abîmés afin que tous agriculteurs, chasseurs, cyclistes ou simples promeneurs puissent parcourir notre commune dans de bonnes conditions. Le coût des travaux s'élève à 140 000€ (dont 102 800 € subventionné par le Département de l'Hérault)

La voirie rurale suite aux épisodes de catastrophes naturelles

Et aussi...

Plus de clés !

La commune a à cœur d'accompagner les associations municipales et au-delà d'un soutien financier et matériel, elle met à leur disposition des salles communales à titre gratuit. C'est pour faciliter la gestion de ces salles et des créneaux attribués que nous avons installé des serrures à badge gérées par un logiciel informatique. Fini donc le balai incessant des clefs perdues ou des doubles qui ne fonctionnent pas !

Le pumptrack, ça roule !

Très attendu, surtout par les plus jeunes, les travaux de réalisation du pumptrack devraient débuter avant la fin de l'année. Suite à la consultation lancée, l'entreprise Hurricane Tracks a été retenue. Un équipement qui ravira les grands et les petits pour la pratique des sports de glisse (vélo, trottinette, skate-board…). Montant des travaux : 96 570 € HT dont plus de 60% subventionnés par l'Agence Nationale du sport et le Département de l'Hérault.

Arrosage des arbres et espaces publics

Garder le bon sens malgré l'urgence

Bien sûr, le dérèglement climatique ne fait plus débat et chacun doit adapter son comportement pour en limiter les effets.

Cette année, les pluies du printemps bien qu'abondantes n'ont pas permis de recharger les nappes phréatiques qui restent à un niveau bas. Devant cette situation et craignant des coupures d'eau potable, la préfecture de l'Hérault par arrêté a placé les communes du bassin versant du Vidourle et du Lez en situation d'alerte puis de crise. L'utilisation de l'eau et notamment l'arrosage était donc règlementé. La commune de Claret a relayé l'information par le policier municipal et sur sa page Facebook. L'eau est un bien précieux et à Claret on en est conscient depuis déjà bien longtemps (c'était d'ailleurs un des thèmes de la balade de la fête raconté brillamment par Philippe Gerbier) . C'est sûrement aussi pour cela que Christian Jean, maire et conseiller général, lance en 1982 la construction de la retenue collinaire de la Matane et qu'à cette occasion la municipalité de Claret a financé l'extension du réseau d'irrigation « d'eau brute » pour le stade et les services techniques.

La retenue d'eau de la Matane

Depuis cette date, le stade de Claret est arrosé avec l'eau du lac de la Matane et les plantations d'arbres et de fleurs communales aussi. Et pourtant même si cela paraît incompréhensible les services de l'état ont demandé aux services techniques de respecter l'arrêté et de cesser les arrosages. Devant cette situation et par courrier adressé à la préfecture, Monsieur le Maire a demandé une dérogation, considérant que le niveau d'eau du lac était particulièrement élevé et que comme souvent avant les équinoxes, la municipalité demanderait à BRL de délester le lac afin qu'il serve d'écrêteur de crue en cas d'épisode cévenol. Réponse des services de l'État : pas de dérogation !

Incompréhensible, un rendez-vous a été demandé aux responsables des services de l'état afin de discuter de cette situation qui voudrait que l'on ne puisse pas se servir d'une réserve d'eau pour arroser alors même qu'elle a été créée pour cela.

État du stade après l'interdiction d'arrosage

Quand écologie rime avec économie

Devant la situation climatique et sans tomber dans le catastrophisme ambiant, la commune mène souvent des actions en faveur de notre planète (Claret propre, plantation d'arbres…). Poussée également par la crise énergétique et l'augmentation des tarifs de l'électricité, la municipalité souhaite aller au-delà de l'extinction de l'éclairage public la nuit, et a fait poser 9kwH de panneaux photovoltaïques pour de l'autoconsommation sur le toit de la mairie.

Ainsi, l'électricité produite alimente la mairie et le surplus est revendu à EDF. Cette opération n'impacte que très modérément notre cadre de vie puisque la hauteur du bâtiment limite la visibilité de cette installation.

Un impact visuel limité

FAN 2023

Notre commune et plus largement le territoire de la CCGPSL sont particulièrement propices aux activités de pleine nature. Il serait illusoire et pas forcément bénéfique de s'opposer à ces pratiques. C'est pourquoi la CCGPSL mais aussi la commune de Claret font le choix d'encadrer ces activités et de sensibiliser les pratiquants au respect de l'environnement dans lequel ils évoluent. C'est l'objectif de ce festival, organisé par la CCGPSL, promouvoir notre territoire et sensibiliser le public à une pratique éco-responsable.

Cette année pour sa 6ème édition la CCGPSL a choisi la commune de Claret pour l'accueil du FAN. La municipalité remercie Madame Michèle Lernout, vice-présidente aux activités de pleine nature, ainsi que les chasseurs de Claret qui pour l'occasion ont repoussé l'ouverture de la chasse dans les vignes. Un bel exemple de partage de l'espace naturel.

Et aussi...

"Graisse moi mes racinettes, je graisserai tes babinettes"

À l'image des jardins partagés, la municipalité a planté une oliveraie afin de créer un lieu de rencontre et de partage autour de la culture de l'olivier. Cette oliveraie est partagée en 5 olivettes qui ont été attribuées à 5 Clarétains désireux de conserver ou de découvrir les bons gestes paysans (mais aussi leurs dictons).

Du mouvement à l'école !

Au-delà de la plantation d'arbres pour un verdissement et un point d'ombrage dans la cour de l'élémentaire, de nombreux travaux ont été réalisés au cours de l'été dans les écoles : peinture, aménagement de l'aire de jeu et de la cabane de l'école maternelle et rénovation globale des locaux pour un meilleur accueil des élèves. Ces investissements et travaux de rénovation s'élèvent à 10 000 €.

Après un été rythmé par les activités et séjours de la maison des jeunes menés par le duo des Manon, place à la rentrée scolaire ! Les faits marquants de cette rentrée 2023 dans un premier temps au niveau scolaire, sont la dissolution du RPI Claret-Sauteyrargues-Vacquières, avec la fermeture d'une classe et l'enlèvement de l'Algeco. Monsieur le Maire accompagné de Monsieur Yannick de Salvador son adjoint délégué à la vie scolaire ont eu plaisir à réaliser leur traditionnelle visite des classes le jour de la rentrée afin de souhaiter aux élèves ainsi qu'à leurs enseignantes une bonne année scolaire et beaucoup de réussite.

Au niveau extrascolaire, la nouveauté de cette rentrée 2023-2024 est la mise en place d'un centre de loisirs (ALSH) durant toutes les vacances scolaires (hors Noël et mois d'août) pouvant accueillir entre 30 et 40 enfants. En effet, à la suite des avancées des travaux chez nos voisins et amis de Sauteyrargues et Vacquières, le RPI a pris fin (ce qui n'empêchera pas une collaboration active entre nos écoles) et le moment était particulièrement bien choisi pour mettre en place un ALSH durant les vacances. Cela nous permettra d'une part de répondre aux demandes devenues trop nombreuses à l'ALSH de Lauret et d'autre part de pérenniser les emplois créés pendant le RPI. Nous rappelons que pour satisfaire toutes les demandes, des enfants de Claret pourront encore être accueillis à l'ALSH de Lauret (jusqu'en août 2024).

Le centre de loisirs des vacances uniquement (pas de modification pour le fonctionnement de l'ALSH du mercredi) fonctionne sur une inscription à la journée avec repas inclus. Toutes les demandes d'informations ou d'inscriptions au centre de loisirs sont à adresser par mail à **alsh@claret.fr** . Vous pourrez bientôt accéder à ce service via votre espace famille Berger Levrault.

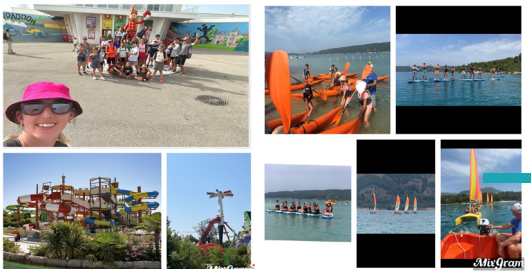

Un été bien rempli pour la MDJ

Pré-rentrée et rentrée à Claret

Des séniors actifs !

La semaine bleue : une semaine intergénérationnelle !

Cette année, la municipalité a pris la décision d'organiser une manifestation nouvelle pour la commune : la semaine bleue. Elle se tiendra du mardi 3 octobre au samedi 7 octobre et son objet principal est d'être une semaine dédiée aux séniors mais également à la promotion du lien intergénérationnel. C'est ainsi qu'un programme a été proposé avec le concours des associations ARCOPRED et MHM régulièrement présentes sur la commune, mais également des enfants et personnels du centre de loisirs, du comité Escalège et surtout du Club Sénior du Chemin des Verriers soutenu par le CCAS de la commune. Au programme, des ateliers dédiés aux séniors, une matinée pâtisserie avec les enfants, un loto et une balade intergénérationnelle ouverts à tous. Vous l'aurez compris, une fois de plus, il y en aura pour tous les goûts ! Alors venez nombreux !
Pour plus d'informations : **mairie@claret.fr** ou par téléphone : 04.67.02.93.80.

Programme de la semaine bleue

Les ateliers séniors : tout un programme pour bien vieillir

Vous le savez peut-être déjà mais la commune a le plaisir d'accueillir plusieurs associations proposant des ateliers destinés exclusivement aux séniors : l'ADMR34 avec son APIBUS, ARCOPRED avec son programme "Bien vieillir" ou encore MHM pour des ateliers de musicothérapie.
C'est ainsi que tous les mardis, les séniors peuvent bénéficier gratuitement de ces ateliers à la salle des rencontres de Claret!
Avec des thèmes variés, ces ateliers à la fois ludiques et instructifs rencontrent un franc succès.

Il n'est pas trop tard pour vous y inscrire, rendez-vous à l'accueil de la mairie, ou par mail : **mairie@claret.fr** .

Les ateliers séniors complets !

Un été sur les chapeaux de roue !

La Fête de la musique

Toujours dans l'objectif de soutenir l'économie locale par l'organisation d'évènements, la municipalité a sollicité l'école de musique des verriers et les commerçants de Claret au travers de l'association "Claret actif", pour coorganiser la fête de la musique. Ce fut un réel succès et les clarétains ont été très nombreux à répondre présents. De quoi bien commencer l'été.

Le Feu de la Saint-Jean

Deux jours après la belle soirée de la fête de la musique, c'est le traditionnel feu de la Saint-Jean qui a eu lieu sur la place du stade. Comme chaque année, la municipalité offrait un bout de saucisse arrosé d'un peu de vin de nos vignerons ; c'était l'occasion pour les plus jeunes (ou les plus téméraires) de sauter le feu et pour les plus gourmands de goûter la première fournée de notre nouveau boulanger avec de la saucisse grillée de chez Julie.

Le 14 juillet

La fête nationale est l'occasion de se réunir, dépôt de gerbes au monument aux morts puis apéritif, pétanque, belote, repas républicain et enfin avant le bal un superbe feu d'artifice unanimement apprécié. Un grand bravo à nos artificiers des services techniques.

La Guinguette des Vignerons - 2ème édition

La viticulture est la première et plus ancienne activité économique de la commune et à ce titre elle méritait bien une soirée. En 2022, la municipalité a lancé la 1ère édition de cette guinguette des vignerons qui avait été déjà un succès (500 visiteurs) et bien la seconde fut encore plus réussie avec près de 700 personnes présentes pour l'occasion !

Quelle fête !!

Un grand merci à toute l'équipe du comité des fêtes "Los Festaires"

La journée des associations

On le rappelle souvent mais c'est une réalité, la vie associative de la commune est très riche. Soucieuse de soutenir les associations, la municipalité a mis en place la journée des associations. Après le café et les viennoiseries offerts, on pouvait faire le tour des stands pour y trouver son activité.

Merci à toutes les associations pour leur implication et au quotidien, pour l'animation du village.

DÉBITEUR(S) LÉGAL(AUX)		
Identifiant	Droit	Désignation et adresse
[redacted]	PROPRIETAIRE	[redacted]

Taxes foncières 2023		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2022	41,35 %	%	2,00 %	0,195 %	%	0,244 %	
	Taux 2023	41,35 %	%	2,00 %	0,249 %	%	0,558 %	
	Adresse	[redacted]				11,15 %		
	Base	2578		2578	2578	2578	2578	
	Cotisation	1066		52	6	287	14	1425
	Cotisation lissée							
	Adresse	[redacted]				11,15 %		
	Base	830		830	830	830	830	
	Cotisation	343		17	2	93	5	460
	Cotisation lissée							
	Cotisation 2022	1315		64	7	354	8	
	Cotisation 2023	1409		69	8	380	19	1885
	Variation	+7,15 %	%	+7,81 %	+14,29 %	+7,34 %	+137,50 %	

		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés non bâties	Taux 2022	53,96 %	%	3,41 %	51,12 %	0,601 %	13,70 %	1,01 %	
	Taux 2023	53,96 %	%	3,41 %	51,12 %	0,912 %	13,20 %	1,87 %	
	Bases terres non agricoles	15		15	15	15	15	15	
	Bases terres agricoles	7		7			9	7	
	Cotisation 2022	11		1	7		3		
	Cotisation 2023	12		1	8	0	3	0	24
	Variation	+9,09 %	%	0 %	+14,29 %	%	0 %	%	
	Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
	Base État						Droit proportionnel :		
	Base collectivité						Droit fixe :		

Pour assurer la compensation à l'euro près de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, cette année, votre commune fera l'objet d'un versement complémentaire de taxe foncière de 46026 €. Pour plus d'informations, consultez la notice.
La base communale des terres agricoles exonérée est de 2 €.

Références administratives : [redacted]

Frais de gestion de la fiscalité directe locale	77
Dégrèvement Habitation principale	
Dégrèvement JA État	
Dégrèvement JA Collectivité	
Montant de votre impôt	**1986**

Fiche d'imposition pour l'année 2023

Impôts locaux - Taxe foncière

Comment est calculée la taxe foncière ?

Foncier bâti

Les services fiscaux de l'État attribuent aux propriétés bâties une valeur locative en fonction de leur localité, de leur superficie et de la qualité de leurs équipements. Cette base évolue chaque année en fonction de la loi de finances.

Chaque année, les taux d'imposition sont votés par chaque collectivité territoriale (commune et intercommunalité).

Cette base (1) est ensuite multipliée par les différents taux d'imposition (communal (2), intercommunal (3), GEMAPI (4), taxe spéciale (5), taxe des ordures ménagères (6)).

L'essentiel du produit de la taxe sur le foncier bâti est à destination des communes pour en assurer leur fonctionnement. La taxe GEMAPI ainsi que la taxe des ordures ménagères sont reversées à l'intercommunalité qui a la compétence "gestion des milieux aquatiques"et "gestion des déchets".

Ainsi le résultat de ces produits, qu'il convient d'ajouter, correspond au montant total de votre cotisation au titre du foncier bâti (7).

Pour la commune de Claret le taux reste inchangé à 41.35% (en comparaison le taux moyen départemental 2022 était de 49.86%). Ainsi, par exemple pour une base imposable de 1000, la cotisation foncière sera de 1000 x 41.35% soit 413.50 € auquel il vous faudra ajouter le résultat des produits de la taxe intercommunale (2%), de la taxe GEMAPI (0.558%), de la taxe des ordures ménagères (11.15%) et des taxes spéciales (0.249%). Le total de ces taxes correspond à votre impôt foncier.

Cette année encore, la municipalité n'a pas modifié ses taux d'imposition. Cependant, en raison de la hausse de 7.10 % des bases des valeurs locatives liée à la loi des finances de 2023 (fixée par l'Etat au niveau national), une augmentation de la fiscalité impactera l'ensemble des contribuables.

Foncier non bâti

Pour le foncier non bâti, de la même manière, chaque année, les taux d'imposition sont votés par chaque collectivité territoriale (commune, intercommunalité). En multipliant chaque taux par le montant de la base imposable des propriétés non bâties (agricole et non agricole, qui ont moins de valeur que les propriétés bâties), on obtient le montant de la cotisation de taxes foncières par collectivité et par taxe annexe (taxes spéciales ou taxe GEMAPI).

Pour Claret le taux de la taxe sur le foncier non bâti reste également inchangé à 53.96 % (en comparaison le taux moyen départemental 2022 était de 83.52%)**.**

Et aussi...

Par courrier Monsieur le maire interpelait les Clarétains sur des incivilités récurrentes à savoir : la vitesse excessive des véhicules dans le village, le stationnement anarchique, les dépôts de déchets à côté des conteneurs d'ordures ménagères et les déjections canines. Aux vues des mails que nous recevons en mairie, nous somme forcés de constater que ces incivilités se poursuivent. Le policier municipal et la gendarmerie vont sévir, mais de grâce n'y rajoutons pas graffitis ou affiches et autocollants sur le mobilier urbain.

Le Bourgeois Gentilhomme

Un magnifique spectacle proposé par le collectif de théâtre de Vendémian « Lila » a eu lieu à la maison des associations de Claret. C'est la CCGPSL et son service culture qui en était à l'initiative et plus de 100 personnes ont répondu présentes. La volonté de la CCGPSL est de promouvoir la culture au sein de ses 36 communes, permettant ainsi à tous les habitants d'accéder gratuitement à des spectacles de grande qualité.

Le spectacle s'est terminé sous une ovation des spectateurs complètement conquis par la représentation. La fin du spectacle a été également marquée par un incident, fort heureusement, Monsieur le Maire a pris des nouvelles, plus de peur que de mal.

Un public conquis par le spectacle

Halle du verre - Glass Finlandia

À exposition exceptionnelle, visite exceptionnelle

C'est avec honneur et le plus grand des plaisirs que nous avons reçu cet été la visite de l'ambassadeur de Finlande Monsieur Matti Antonnen et son épouse. Ils venaient découvrir l'exposition Glass Finlandia à la Halle intercommunale du verre de Claret. Ils ont particulièrement apprécié cette visite quelque peu improvisée (pour cause de congés) mais les élus de Claret présents (Olivier Pujols, Valerie Rofidal et Philippe Gerbier) leur ont réservé un accueil particulièrement chaleureux et l'ambassadeur et son épouse, en plus de leur émerveillement devant ce lieu exceptionnel, ont beaucoup apprécié la visite de la distillerie des cévennes et de nos paysages.

L'huile de Cade et les plantes des garigues n'ont aujourd'hui plus de secret pour eux. Monsieur l'ambassadeur a reçu la médaille de la ville et nous avons eu le plaisir de leur offrir un panier garni de produits clarétains (cosmétiques à l'huile de cade, vins et miel).
Il nous a promis qu'il reviendrait.

Visite de la Halle du Verre en présence de l'Ambassadeur

Au programme sur Claret !

Le rallye des Cévennes fait escale à Claret

Course mythique du sport automobile, le rallye des Cévennes rassemble de nombreux passionnés chaque année !
Cette année sera particulière puisque l'une des spéciales arrivera sur le territoire de la communauté des communes du Grand Pic Saint-Loup : à Claret ! La commune accueillera également le parc de reclassement sur la place de l'Hermet le samedi 28 octobre avant de rejoindre le podium à Montpellier.

Halloween - Des contes pour avoir peur !

Cela devient une tradition, cette année encore, la municipalité offre pour les plus petits, deux sessions de contes d'Halloween au parc avec Séverinne de "Il m'était fée conter". Le rendez-vous est donné le samedi 4 novembre dans la salle du parc à partir de 10h00 pour le plus grand plaisir des enfants !
Et qui dit Halloween, dit également bonbons effrayants !

Le Marché de Noël - Samedi 9 décembre 2023

Cette année, c'est avec grand plaisir que nous avons pris la décision d'organiser à nouveau le marché de Noël de la commune de Claret le samedi 9 décembre toute la journée.
Comme l'année dernière, le marché se déroulera en extérieur, au programme de nombreux exposants, des structures gonflables en libre accès, et de nombreuses surprises pour les petits et les grands !
Si vous êtes exposants et que vous souhaitez vous y inscrire, il est encore temps ! (**mairie@claret.fr**)

actu

CLARET

EHPAD de l'Orthus

L'EHPAD de l'Orthus a créé son épicerie solidaire et recherche des volontaires pour sa gestion. Pour plus d'informations contactez les par mail à **orthus@gecoh.fr**

Maison France Services

La Maison France Services organise sa semaine "Journées portes ouvertes" du 2 au 14 octobre. Au programme, des ateliers, des animations.. Venez nombreux au bureau de poste de Claret !

Associations

Le mois de septembre a débuté par la journée des associations et la reprise des activités sur la commune ! C'est donc pour nous l'occasion de vous annoncer la création de deux nouvelles activités au sein de "arts et sports" : couture et taichindo. Mais aussi, l'école de musique des Verriers prépare la création d'une classe de chorale !

Maison des Jeunes (MDJ)

Vous avez entre 11 et 17 ans, vous habitez Claret, vous souhaitez passer des après-midis et séjours animés, venez vous inscrire à la MDJ de Claret ! Inscriptions et renseignements auprès de **mdj@claret.fr**

du 3 au 7 octobre 2023
Semaine bleue

8 octobre 2023
Fête du Nouveau Monde

15 octobre 2023
Bourse aux jouets

28 octobre 2023
Rallye des Cévennes

31 octobre 2023
Halloween MDJ

4 novembre 2023
Contes d'Halloween

11 novembre 2023
Commémoration

Infos pratiques

Mairie de Claret
Place de l'Hermet · 34270 Claret
Tél. : 04 67 02 93 80
mairie@claret.fr · www.claret.fr
Facebook : communedeclaret34
Ouverture au public du mardi et jeudi 16h /19h

Pompiers	18
Samu	15
Police/Gendarmerie	17
Enfance maltraitée	119
Services de secours	112
Services de secours pour malentendants	114

Déchetterie mercredi 14h/18h,
vendredi, samedi 9h/12h - 14h/18h
Marché samedi 9h/13h
Bibliothèque mercredi, samedi 10h/12h
La Poste lundi, mardi, jeudi, vendredi
9h/12h - 13h30/16h45, mercredi 9h/12h

École maternelle	04 67 59 05 29
École élémentaire	04 67 59 04 20
Cantine	04 67 02 84 06
Maison des Jeunes	06 72 26 17 33
Garderie/Centre de loisirs	04 67 02 84 06